

④ Reprise de la compétence Assainissement obligatoire en 2017 par la Communauté de Communes de Montmartin-Sur-Mer

Un texte de Loi vient d'être adopté » par l'Assemblée Nationale prévoyant la reprise de la compétence Assainissement et Traitement des déchets, par les Communautés de Communes en 2017.

Nous nous préparons au mieux à cette échéance grâce aux dispositions suivantes prises par la Commune :

- Diagnostic du système d'assainissement collectif
- Remise à niveau des installations (réseaux + STEP)

• Rééquilibrage du budget

• Remise à jour du schéma Directeur d'Assainissement

• Mise en place d'un contrat de maintenance des équipements

Cette nouvelle reprise de compétences par les Communautés de Communes permettra une gestion intercommunale plus cohérente, et plus optimisée de la problématique Assainissement, avec une vision à plus long terme des investissements nécessaires, au maintien et au développement des équipements.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de Montmartin, il existe une vraie logique, dans la mesure où la compétence EAU POTABLE est déjà détenue par cette dernière.

⑤ Le SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Toutes les installations non raccordées au réseau collectif d'assainissement relèvent du « SPANC ».

Cette compétence transférée depuis plusieurs années à la Communauté de Communes est bien connue maintenant,

en particulier au travers des diagnostics d'assainissement réalisés par des organismes privés chez les particuliers.

A l'issue de ces diagnostics des propositions de Travaux de mise en conformité sont communiqués aux particu-

liers. Ces travaux peuvent donner lieu à subvention par la Communauté de Commune, sous réserve d'acceptation des dossiers, et éligibilité à l'attribution des subventions (contactez la Communauté de Commune).

MAIRIE DE
QUETTREVILLE-SUR-
SIENNE

La Lettre d'information

NUMERO 2015 - I

JUIN 2015



Le Mot du Maire

DANS CE NUMÉRO :

Le Mot du Maire p.1

Assainissement collectif/non collectif p.1

La STEP p.2

Diagnostic réseau pluvial et eaux usées p.3

Le budget assainissement p.3

Reprise de la compétence assainissement p.4

Le SPANC p.4

Mes Chers Concitoyens,

Nous avons choisi de consacrer ce numéro de votre Bulletin Municipal à l'ASSAINISSEMENT dans notre Commune.

Les multiples aspects de ce dossier méritent une information détaillée, afin d'éclairer les choix que nous avons faits depuis un an, pour rendre ce dossier plus clair (si l'on peut dire ...) et surtout pour sécuriser et fiabiliser notre réseau d'Assainissement Collectif et notre station d'épuration.

Les enjeux en matière d'assai-

nissement ne se résument pas à « traiter » les effluents domestiques issus de notre vie quotidienne, mais aussi et surtout à le faire en respect des normes de rejet dans l'environnement, et avec la vision de l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

La situation, du point de rejet de la station d'épuration dans le cours d'eau « La Vanne » affluent de la Sienne, est particulière puisque située dans le périmètre de captage protégé de la station de pompage et de traitement de l'eau potable de la Communauté de Commune de Montmartin sur Mer, en aval de Quettreville.

Enfin et surtout, les enjeux de **santé publique** et **économique** par rapport à l'activité conchy-

licole, ostréicole (*une des toutes premières en France sur notre beau littoral*) ainsi que l'impact sur les coquillages que nous ramassons lors des séances de pêche à pied ne doivent à aucun moment être oubliés : **le faire serait d'une inconscience grave.**

Accordez donc à ce sujet, comme nous le faisons en votre nom, l'importance qu'il mérite.

Bonne lecture de ce nouveau numéro.

Votre Maire,

Guy GEYELIN

① Assainissement Collectif/ Non Collectif

La Commune de Quettreville-Sur-Sienne possède un système d'assainissement comportant 10 postes de refoulement et environ 10 km de réseau gravitaire divisé en 3 sous bassins versants :

BV1 = 3,6 kms au Sud
BV2 = environ 5,3 kms au Nord
BV3 = 1,4 kms à l'Est

L'ensemble de ce dispositif permet d'acheminer vers la station d'épuration, les eaux usées aux fins de retraitement. La station d'épuration a par conception une capacité de 8 000 EH (Equivalent/Habitant). Compte tenu des besoins de la Commune, le volume « administratif » de classement est de 2 000 EH. La station d'épuration est donc largement surdimensionnée par rapport à nos besoins, même si nous recevons les eaux usées de la commune de TRELLEY. L'ensemble de ce dispositif est complété par un réseau « EAU PLUVIALE », en canalisation PVC et béton de Ø 200 à 600 mm.

La station d'Épuration (STEP)



Construite en 1975, pour traiter les eaux de l'ancienne laiterie, la STEP a été réhabilitée et rétrocédée à la Commune en 2006. Collectant les eaux usées de TRELLEY (20%) et QUETTREVILLE (80%) la station est de type « lagunage aéré »

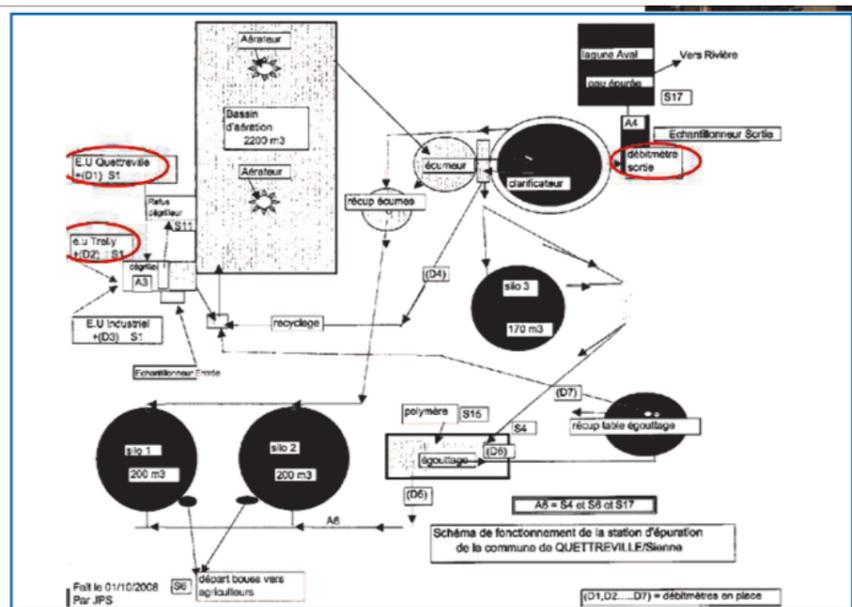


Schéma de la station d'épuration

Après traitement les eaux sont rejetées dans la Vanne dans les conditions fixées par l'Arrêté Préfectoral du 2 mars 2011 qui fixe les objectifs de traitement.

A l'installation de la nouvelle équipe municipale en Avril 2014, nous avons trouvé une installation fonctionnant en mode dégradé :

- Pilotage en mode manuel, alors qu'un automate de pilotage est installé
- Chaîne de traitement des boues (table d'égouttage) à l'arrêt depuis plusieurs années
- Capteurs hors limite de vérifications périodiques ou en panne
- Travaux de maintenance courante non réalisés – Un programme de travaux d'urgence a été réalisé en 2014 pour un montant de 32 000 €.

Ces travaux ont permis :

- La remise en route de la filière

« BOUE », diminuant de façon importante notre volume d'épandage de boues

- Le remplacement de tous les capteurs et débitmètres obsolètes ou hors service
- Le remplacement des tuyauteries de jonction en PVC des réseaux au dégrilleur, par des canalisations en acier inoxydable



- Le remplacement des silent-blocks du dégrilleur diminuant ainsi le bruit de fonctionnement et les vibrations

- Le remplacement du charbon actif du filtre à odeur
- La reprogrammation du robot de pilotage automatique
- La mise en sécurité générale de l'enceinte extérieure, en remplaçant les clôtures défectueuses et/ou de hauteurs insuffisantes



Enfin un travail d'optimisation des consommations électriques est en cours, depuis plusieurs mois, afin de diminuer les coûts de fonctionnement, tout en conservant la conformité des résultats mesurés sur les rejets.

Les travaux restants à réaliser, comme par exemple la reprise des garde-corps de sécurité, autour des bassins de décantation seront programmés en fonction des contraintes budgétaires.

Le diagnostic réalisé par un cabinet indépendant (SAFEGE) vient de confirmer la pertinence des travaux réalisés en 2014.

② Diagnostic du réseau pluvial & eaux usées

Ce diagnostic démarré en 2014, vient de se terminer, et les conclusions ont été délivrées.

Pourquoi un diagnostic ?

Les constatations faites au cours de ce diagnostic sont un véritable support de travail pluriannuel, pour assurer l'entretien de notre dispositif (réseaux + STEP), et pour programmer les travaux à effectuer après localisation et quantification des désordres sur le réseau.

Ce diagnostic a permis la révision du zonage d'assainissement, et l'établis-

sement du Schéma Directeur d'Assainissement, de déterminer l'impact de l'assainissement sur le prix de l'eau pour la Commune et soutenir nos demandes de subvention, notamment auprès de l'Agence de l'Eau, sans que la plupart de nos travaux seraient impossibles à réaliser.

Le coût pour la Commune de ce diagnostic, avant déduction de la subvention « Agence de l'Eau » est de 60 000 € réglés sur le budget annexe Assainissement.

Les résultats et les travaux en décou-

lant :

- 24 anomalies présentant un **risque élevé** et qui devront être traitées en priorité
- 30 anomalies présentant un **risque modéré**
- 12 anomalies présentant un **risque faible**

Un certain nombre de contrôles complémentaires ont été réalisés chez certains abonnés pour confirmer les résultats des contrôles.

Des travaux de remises en conformité devront être effectués pour corriger ces anomalies.

③ Budget assainissement : un budget annexe au budget communal

À notre arrivée au Conseil Municipal, nous avons trouvé un *budget présentant un fort déficit en fonctionnement et investissement*. Le montant de ce **déficit de l'ordre de 200 000 €** (incluant les 60 000 € du diagnostic non financé par emprunt par l'ancienne municipalité) devrait être couvert par un recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Dans ces conditions, est très vite apparu que le projet de la 6^{ème} tranche d'assainissement, qui avait été lancé par la précédente municipalité, était irréaliste car non supportable financièrement par le budget Assainissement. De plus ce projet, destiné à desservir le secteur sud de la Commune en intégrant la zone artisanale de la Lande, ne desservait que 34 points de collecte.

Le coût global de ce projet avant subventions, est de **plus de 600 000 €** avec un reste à charge pour la Commune de l'ordre de **400 000 €**.

Votre Conseil, à l'unanimité, a voté la suspension de ce projet, en attendant la redéfinition du Schéma Directeur d'Assainissement, travail qui vient d'être finalisé après diagnostic évoqué plus haut.

Une « remise à plat » des tarifs d'assainissement a été faite : le déficit du budget Assainissement nous a conduits à réviser à la hausse, pour les cinq années à venir, les tarifs d'assainissement.

En effet, les règles administratives de gestion ne tolèrent pas l'adoption d'un budget en déficit chronique, et ne permet pas, sauf cas ponctuels, l'abondement des déficits par le Budget Communal. Il n'y a donc pas d'autre choix que d'équilibrer les dépenses par les recettes, ce que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, en étalant cette augmentation sur 3 ans.

La Commune de TRELLEY à laquelle QUETTREVILLE est liée par une convention pour le retraitement des eaux usées, a fait de même, après négociation entre les élus des deux communes. Pour autant le recours à l'emprunt sera inévitable en 2015 en fonction de l'état des recettes pour « éponger » le déficit antérieur évoqué plus haut.

		2015		2018	
part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3
99	1,84	103,5	2,70		
		2016		2019	
part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3
100,5	2,23	105	2,74		
		2017		2020	
part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3	part fixe TTC	prix du m3
102	2,62	106,5	2,78		
Total traité pour Quettreville/S :		32000 M3			